[Mignonneau]

FRC
24284
Case
FRC
22446

L'EUROPE ET LA FRANCE DEVANT LE TRONE DE L'ETERNEL.

L'ETERNEL,

Faisant entendre sa voix du milieu des nuages resplendissans qui l'enveloppent de toutes parts :

PEUPLE DE L'EUROPE, . . . rendez témoignage à la vérité ; dites quel usage *Louis* a-t-il fait de l'influence que lui donnoit sur les destinées de l'Europe, la puissance de la Nation qu'il gouvernoit ?

TOUS LES PEUPLES DE L'EUROPE.

La confiance que nous inspiroit le caractere juste & pacifique de *Louis*, nous a déterminés à le choisir pour l'arbitre de nos querelles. Une seule fois il a fait la guerre ; mais il ne la vouloit pas ; il fut entraîné par le cri général des Français, qui croyoient devoir venger d'anciennes injures.

Deux fois *Louis*, par son intervention, a éteint dans le Nord le flambeau de la guerre ; une troisieme fois encore, il l'a empêché de s'allumer sur les bords de l'Escaut ; sa médiation a donc délivré ou préservé trois fois l'Europe du cruel fléau de la guerre & du déluge de maux qu'elle entraîne à

THE NEWBERRY LIBRARY

ſa ſuite : des millions d'hommes lui ſont redevables de la vie, de la paix & de la proſpérité ; l'Europe entiere le chérit, & bénit l'uſage qu'il a fait de ſa puiſſance.

L'ETERNEL.

Il ſuffit..... Nation françaiſe, répondez, quel uſage *Louis* a-t-il fait de ſa puiſſance envers vous, pendant le tems qu'il jouiſſoit de la plénitude du pouvoir royal ?

TOUTE LA NATION FRANÇAISE.

Après avoir fait tous ſes efforts pour nous rendre heureux, voyant qu'il ne pouvoit pas ſeul réformer tous les abus, *Louis* nous a appellés au partage du gouvernement ; il s'eſt volontairement dépouillé d'une partie de ſon autorité ; & malgré les dangers qu'il couroit par une confiance illimitée dans notre ſageſſe, il s'en eſt entierément rapporté à notre amour. & aux ſermens ſolemnels de fidélité, de loyauté & d'une reconnoiſſance éternelle que nous lui avons prodigués.

L'ETERNEL.

Que chaque Section de la Nation françaiſe s'approche ſucceſſivement de mon Trône, & qu'elle proclame hautement ce que *Louis* a fait pour la rendre heureuſe, ou pour diminuer les maux inſéparables de l'humanité, pendant le tems que ce Monarque jouiſſoit de la plénitude de ſa puiſſance.

LES DÉPOSITAIRES DES LOIX.

A l'avénement de *Louis* au Trône, nous étions diſperſés & diſſous : ce Monarque nous a rappelés & réintégrés dans nos fonctions ; nous lui jurâmes reconnoiſſance & fidélité.

LES MINISTRES DE LA RELIGION.

Deux fois, *Louis* s'eſt occupé d'améliorer le ſort des ſimples Paſteurs, pour les mettre plus à la portée de ſoulager les habitans des campagnes, & de remplir avec décence les fonctions de leur ſaint miniſtere.

LES PROTESTANS.

Des Loix ſéveres nous puniſſoient d'avoir des opinions religieuſes différentes de celles de la majorité des Français : *Louis* a volontairement révoqué ces Loix. En nous accordant la liberté du culte, il nous rendit l'état civil, & par cette meſure aſſura l'honneur, la tranquillité, les propriétés & l'état de nos enfans.

LES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT.

Avant le regne, avant même la naiſſance de *Louis*, nous & nos peres, nous avions dépoſés notre fortune dans le tréſor de l'Etat, ſous l'égide de la foi publique : des politiques pervers conſeillerent au Monarque de ne pas reconnoître des dettes qu'il n'avoit pas contractées, il rejetta cette propoſition immorale : s'il l'avoit acceptée, s'il avoit eu moins de probité, les Habitans de la Capitale étoient ruinés, mais jamais la ſituation des finances n'auroit mis dans le cas de recourir aux Etats-Généraux : *Louis* ne l'ignoroit pas.

LES ARTISTES.

Louis a encouragé & honoré les Arts, & particuliérement la Peinture & la Sculpture ; il les a toujours dirigés vers des objets d'utilité publique, & dans l'intention d'exciter l'émulation, l'amour de la vertu & celui de la Patrie. C'eſt dans cette vue qu'il a fait ériger des ſtatues aux grands-hommes de la France, & qu'il a fait exécuter des tableaux deſtinés à perpétuer le ſouvenir des belles actions de nos guerriers. Nous

habitions dans ſes palais, & nos atteliers y étoient placés.

LES LETTRÉS ET LES PHILOSOPHES.

Nous étions logés, ainſi que les Artiſtes, dans les palais de *Louis*; il répandoit ſur nous, ainſi que ſur eux, des bienfaits, & ſa munificence nous tenoit lieu de fortune.

L'ARMÉE FRANÇAISE.

La déſertion qui eſt un crime envers la Patrie, avoit toujours été punie de mort dans tous les cas; *Louis* reſtreignit cette peine capitale à quelques-uns ſeulement: dans les autres la punition étoit graduée ſuivant les circonſtances aggravantes de la déſertion: ſouvent une privation momentanée de la liberté étoit la ſeule peine infligée au coupable; *Louis* avoit même porté l'indulgence juſqu'a accorder pluſieurs jours de regrets; & ſi le coupable en profitoit pour revenir volontairement au drapeau, il n'étoit pas même puni.

LES HABITANS DES VILLES MARITIMES, ET AUTRES.

En conſervant la paix avec toutes les Puiſſances continentales de l'Europe; en rétabliſſant la marine militaire & faiſant reſpecter le pavillon Français ſur toutes les mers; en accordant des encouragemens pour les pêches & pour la navigation de la Baltique; en ouvrant de nouvelles liaiſons avec la Ruſſie & l'Amérique, *Louis* fit fleurir notre induſtrie & notre commerce, notre proſpérité croiſſoit journellement: pour augmenter encore l'émulation, il accordoit annuellement des récompenſes honorifiques à un certain nombre de Négocians, & les aggrégeoit à la Nobleſſe. La ſplendeur de nos opulentes cités étoit devenue l'objet de l'étonnement, de l'admiration & de la jalouſie des étrangers.

LES HABITANS DES CAMPAGNES.

Depuis que *Louis* eſt monté ſur le trône, toutes les années de ſon regne ont été marquées par des bienfaits, & par ſon amour pour nous.

Il étoit d'uſage immémorial, d'offrir un don gratuit à chaque nouvel avénement au Trône; *Louis* nous en fit la remise.

Des Cefs exiſtoient encore en France dans les campagnes; *Louis* affranchit, ſur-le-champ, ceux de ſes Domaines, & invita ſolemnellement tous les poſſeſſeurs de terres à ſuivre ſon exemple.

Les Corvées étoient un des fléaux des campagnes, il les abolit; ce bienfait n'ayant pas eu ſur-le-champ ſon exécution, il en proclama une ſeconde fois l'abolition, et la réaliſa.

Les impôts étoient répartis plus arbitrairement dans les campagnes & dans les provinces, que dans la capitale; *Louis*, pour remédier à cet abus, créa des adminiſtrations provinciales, compoſées, en partie, de cultivateurs, et mérita encore par-là, nos bénédictions.

La Gabelle étoit un de nos plus lourds fardeaux, par l'inégalité de ſa répartition; le déſir de nous en libérer fut un des principaux motifs qui déterminerent *Louis* à convoquer les Etats-Généraux.

La Milice étoit la terreur des campagnes; nous en avons été à l'abri ſous ſon regne.

Jamais dans les tems d'épidémie ou de ravages, cauſés par l'imtempérie des ſaiſons, nous n'avons été mieux & plus efficacement ſecourus: deux fois il améliora le ſort de nos paſteurs, ſachant qu'un grand nombre d'entre eux nous aidoient dans nos beſoins.

Enfin, en déterminant la Nobleſſe et le Clergé, à partager également avec nous tous les impôts,

toutes les charges de l'Etat, *Louis* mit le comble à ſes bienfaits envers nous.

LES PERES DE FAMILLE.

Indépendamment de tout le bien que *Louis* a fait aux Français, comme Roi, nous lui devons, nous, comme peres & comme époux, une reconnoiſſance & une vénération profonde, pour la pureté de ſes mœurs, et pour toutes ſes vertu ſociales : jamais il ne fut de meilleur pere, d'époux plus ſenſible, de frere plus tendre; *Louis*, dans l'âge des paſſions, fut toujours le plus parfait modele des bonnes mœurs.

LES INDIGENS.

Indépendamment des ſecours abondans que *Louis* a verſés ſur nous dans tous les tems, par les mains des Miniſtres de la Religion, lui-même, ſe dérobant de ſon palais, venoit ſous l'humble toît du pauvre & de l'infirme, les conſoler & ſoulager leur miſere : il étoit tout-puiſſant alors !... & de ſa main bienfaiſante, il eſſuyoit les larmes ameres que nous arrachoient le malheur & l'infortune, & après l'avoir vu, nous ne connoiſſions plus que les douces larmes de la reconnoiſſance.

Les hôpitaux, & particuliérement ceux de la capitale, (aſyles ordinaires de notre miſere), furent notablement améliorés par ſes ordres; il ſe propoſoit encore d'en créer de nouveaux & de plus ſalubres, dans leſquels le plus indigent auroit été auſſi-bien couché, & mieux ſoigné par la réunion de tous les ſecours, que l'homme opulent ne peut l'être chez lui.

Déjà *Louis* avoit réaliſé ce bienfaiſant projet à Rochefort, en faveur des habitans, des ſoldats & des marins de ce département; le vaſte monu-

ment qu'il y a fait élever, en eſt la preuve irrécuſable.

LES CRIMINELS.

Coupables envers la ſociété, nous devions ſubir des peines; mais *Louis*, ne voulant tolérer que les rigueurs indiſpenſables, étendit ſa bienfaiſance juſques ſur nous: il proſcrivit les tortures, les queſtions, & tous ces tourmens ſecrets, d'autant plus cruels, qu'ils n'étoient pas légitimés par la néceſſité de l'exemple.

Pour empêcher que l'innocence calomniée ne partageât déſormais nos juſtes châtimens, il voulut que tout accuſé pût choiſir un conſeil pour le défendre, & pour ſuppléer à ſon défaut de lumieres ou à ſa timidité: enfin, *Louis* a adouci, autant qu'il l'a pu, la rigueur des loix à notre égard.

L'ETERNEL.

Français, je vois que *Louis* n'a fait uſage de la plénitude de ſa puiſſance, que pour conſerver l'Europe en paix, & pour accroître le bonheur de la France: Toutes les claſſes du corps ſocial, & ſur-tout la partie du peuple la plus nombreuſe & la plus expoſée à ces maux, dont l'unique reméde étoit alors dans les vertus du Monarque, tous ont, de leur aveu, éprouvé les réſultats de ſes intentions bienfaiſantes; pour y mettre le ſceau, il a cru devoir partager avec les repréſentans de la Nation, les rênes du Gouvernement: depuis cette époque, il eſt heureux ſans doute, & du bien qu'il a fait, & de celui qu'il a voulu faire, en vous admettant à y coopérer . . . . .

La Nation Françaiſe garde un morne ſilence . . . .

L'ETERNEL.

Vous ne répondez pas! . . . . .

Le ſilence continue . . . . Il eſt interrompu par pluſieurs grouppes qui s'écrient . . . .

» Après trois années de malheurs, de larmes & de tortures, *Louis* a été dépouillé, détrôné, mis aux fers; il y eſt, & l'on demande ſon ſang ! . . . . .

Le Trône de l'Eternel diſparoît, le tonnerre gronde, la foudre éclate, & l'on apperçoit ces mots tracés en caracteres de feu ſur un ſombre nuage . . .

» *Français*, tant que *Louis* a été *ſeul* revêtu du pouvoir ſuprême, toutes ſes penſées, toutes ſes actions, ont eu de votre aveu, pour but, votre bonheur & votre proſpérité : *l'Europe & la Poſtérité* ne prononceront entre vous & lui, que ſur cette époque de ſon règne . . . . Depuis le moment où ſa noble confiance dans votre loyauté, l'a déterminé à partager avec vous ſon autorité; depuis que, dépouillé d'un pouvoir dont il vous avoit offert le partage, il n'a plus été le maître de diriger les événemens, il ne ſauroit en être reſponſable, ni devant Dieu, ni devant les hommes . . . . *Français*, ſongez qu'il eſt un *Dieu* vengeur de l'innocence opprimée, & juge ſouverain des Nations; les plus puiſſantes ne ſont que des atômes aux yeux de l'Eternel; mais elles ſe ſurvivent à elles-mêmes, & ſe concilient l'eſtime de tous les ſiécles, quand l'humanité & la généroſité ont conſtamment formé la baſe de leur caractére. »